



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 3 janvier 2011

**Compte rendu de la huitième réunion
du groupe de travail sur le microcrédit du 22 novembre 2010**

Présents :

VALENTIN	Pierre	Président du groupe de travail
MOSQUERA YON	Tatiana	Rapporteure Banque de France
MASSON	Clotilde	Rapporteure Insee
FRATACCI	Lisa	Cnis
GABRIELLI	Daniel	Banque de France
BERNARD	Alain	Secours catholique
KOSMAN	Patrick	Secours catholique
COLLOMBAT	Yves	Fédération bancaire française
DECHY	François	France Active
POLLIN	Jean-Paul	Université d'Orléans
RACAUD	Thierry	ADIE
PLANA	Sandrine	APCE
CHATAURET	Anne	France Initiative
LORIDANT	Paul	Observatoire de la microfinance
POISSONIER	Arnaud	Babyloan
POUZET	Pascal	CDC
MICHEAUD	Laurent	DGCIS
ROY	Nathalie	UPA
PEYROT	Véronique	CNCM

Excusés :

OLAGNON	Marc	France Initiative
---------	------	-------------------

Rappel de l'Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 octobre 2010 ;
2. Point d'avancement sur le rapport ;
3. Deuxième questionnaire de la cohorte Sine 2010 (interrogation en 2013) ;
4. Compte-rendu de la réunion du 9 novembre avec les banquiers et les associations pour la mise en place de la collecte ;
5. Réponse de Christine Lagarde au courrier du 13 avril.

NB : les points prévus à l'ordre du jour ont été abordés dans un ordre différent (1, 4, 5, 2, 3) ; le dernier point a été modifié : il a moins été question du deuxième questionnaire de la cohorte Sine 2010 que des éléments constitutifs du rapport relatif au deuxième mandat du groupe de travail.

Approbation du compte rendu de la réunion du 4 octobre 2010

Le compte rendu est validé, avec la modification demandée par Nahalie Roy (UPA), au début des "questions et commentaires" relatifs au troisième point de l'ordre du jour (Présentation des travaux de la DGCIS sur les auto-entrepreneurs) :

Nahalie Roy (UPA) fait observer que, selon l'ACOSS, au second trimestre 2010, plus de 60 % des auto-entrepreneurs n'ont pas fait de déclaration de chiffre d'affaires.

Compte-rendu de la réunion du 9 novembre avec les banquiers et les associations pour la mise en place de la collecte

D. Gabrielli présente les principales remarques formulées à l'issue de la réunion avec les associations et les établissements de crédit.

De façon unanime, les établissements de crédit ont remarqué qu'elles ne disposaient pas des informations personnelles demandées dans la collecte. Ces données ne seront disponibles qu'à moyen terme. Les bases contenant les données personnelles des clients ne peuvent être réconciliées avec les données sur les crédits d'où un manque d'informations sur les bénéficiaires des crédits. Il a donc été proposé de prévoir un étalement de la mise en place d'une déclaration partielle à court terme puis d'une déclaration complète à moyen terme.

Les plafonds proposés par le groupe de travail ne correspondent pas à la réalité de l'activité des établissements de crédit. Certains peuvent dépasser ce plafond sous réserve d'une autorisation obtenue auprès du fonds de cohésion sociale de la Caisse des dépôts et consignations. Pour le microcrédit personnel, certains établissements de crédit, en ayant obtenu l'agrément auprès du FCS, peuvent prêter jusqu'à 12 000 euros. Pour le microcrédit professionnel, la même autorisation permet de déplacer le plafond jusqu'à 30 500 euros. Il a donc été proposé de relever les plafonds proposés par le groupe de travail de 3 000 à 6 000 euros pour le microcrédit personnel et de 25 000 à 30 500 euros pour le microcrédit professionnel.

La collecte repose sur deux types de déclaration : une déclaration annuelle des encours de crédit inscrit au bilan des établissements de crédit afin de mieux connaître la population et une déclaration trimestrielle de l'intégralité des nouvelles opérations de microcrédit (nouveaux contrats) avec une première collecte partielle pour l'échéance du premier ou du deuxième trimestre 2011.

T. Racaud demande que soit ajouté au relevé de conclusions diffusé auprès des membres du groupe de travail le point sur une définition opérationnelle de l'accompagnement du microcrédit professionnel. F. Dechy propose de caractériser l'accompagnement si ce dernier a effectivement conduit à l'obtention d'un financement. L'accompagnement sera donc identifié à partir de deux questions : Quel dispositif de financement ? Quel accompagnant ?

V. Peyrot remarque que le microcrédit personnel doit bénéficier d'une définition plus simple de l'accompagnement. P. Pouzet propose de retenir les 11 principaux réseaux accompagnants identifiés par le fonds de cohésion sociale et de rajouter une 12^{ème} ligne pour les autres.

P. Valentin souhaite que le relevé de conclusions de la réunion du 9 novembre soit modifié pour intégrer ces remarques.

De même, pour les plafonds de montant des microcrédits, P. Valentin propose de conserver les montants fixés par le groupe de travail mais de préciser que ces derniers peuvent être relevés pour certains établissements de crédit s'ils ont obtenu l'agrément du fonds de cohésion sociale. Ce dernier garantit alors le crédit à hauteur du crédit accordé.

Réponse de Christine Lagarde au courrier du 13 avril

Cette réponse, récemment reçue au secrétariat du CNIS, a été communiquée aux membres du groupe de travail le 22 novembre.

J-P. Pollin juge cette réponse inutilement agressive.

T. Racaud déplore l'envoi tardif de cette réponse, mais se déclare d'accord sur le fond et sur le ton de la lettre.

P. Valentin relève certaines confusions (le plafond de 25 000 euros, le caractère onéreux ... dont le groupe a débattu) et déclare que la collecte de données peut aller au-delà de ce qui intéresse le législateur.

Dans le même sens, D. Gabrielli rappelle que le dispositif envisagé permettra d'extraire les données correspondant à diverses sous-populations d'intérêt.

A. Chatauret signale que l'Europe, qui a une définition large du microcrédit, s'intéresse de plus en plus à des modèles diversifiés de microcrédit et notamment aux prêts d'honneur français (c'est en France que les microcrédits sont les plus nombreux).

Dans la perspective de la réunion de coordination prévue avec J-P. Duport et la mission IGF sur le microcrédit, P. Valentin résume les arguments sur lesquels s'appuie la définition retenue par le groupe de travail :

- il vaut mieux collecter large, quitte à resserrer l'analyse ensuite,
- le seuil de 10 salariés correspond à la définition européenne de la micro-entreprise,
- le seuil de trois salariés intervient seulement dans la loi sur les organismes agréés, or le seuil de 25 000 euros (IGF) montre qu'on s'intéresse aussi au microcrédit bancaire, et pas seulement à celui octroyé par les associations agréées.

A. Chatauret rappelle, en outre, qu'on se place dans le cadre de travaux statistiques.

Point d'avancement sur le rapport

P. Valentin s'interroge sur la position de la définition du microcrédit proposée par l'IGF dans le rapport. Deux choix sont possibles : lors de la discussion du groupe de travail ou un peu plus tôt dans le texte.

Le groupe de travail propose de l'inclure dans la présentation du contexte, dans le point sur la diversité des définitions (en supprimant la référence aux définitions internationales). La définition sera ensuite citée dans la partie sur les discussions du groupe de travail.

Des remarques de fonds et de forme de l'UNCCAS et de la FBF devront également être intégrées au rapport.

Rapport relatif au deuxième mandat du groupe de travail

P. Valentin s'enquiert du contenu du rapport relatif au deuxième mandat du groupe de travail.

J-P. Pollin aurait souhaité y trouver une évaluation de ce que donne le microcrédit.

C. Masson rappelle que sur ce deuxième mandat (mieux connaître les micro-entreprises notamment les auto-entrepreneurs), le groupe de travail n'a jamais explicité une problématique.

De septembre 2009 à mars 2010, le GT a travaillé exclusivement sur le premier axe, afin de pouvoir présenter à la commission "système financier", le 9 avril 2010, une définition du microcrédit.

Après le 9 avril, au cours des réunions des 17 mai, 28 juin, 4 octobre, le GT a travaillé à l'élaboration du rapport sur le premier axe, et a seulement abordé le deuxième axe dans une approche très descriptive.

le 17 mai :

- présentation de l'enquête SINE 2010 (avec le volet auto-entrepreneurs)
- échanges sur les axes d'exploitation de l'enquête à envisager (impact de la création d'entreprise sur l'emploi, impact de l'accompagnement de la création sur la survie, résultats par type de financement - bancaire ou non-)
- suggestions pour les interrogations des deuxième et troisième vagues (mesurer la valeur produite, mesurer l'accompagnement après la création, niveau d'activité des auto-entrepreneurs)

le 28 juin :

- présentation (par la DGCIS) de l'évaluation du régime de l'auto-entrepreneur conduite par la DGCIS
- discussion et suggestions : les acquis de cette opération ne pourront pas bénéficier à la première vague de l'enquête SINE 2010 (incompatibilité des calendriers), mais quelques idées sont envisagées pour les vagues suivantes. Notons, en particulier, la suggestion d'interroger un échantillon d'entreprises non survivantes, pour étudier les causes de cessation

le 4 octobre :

- présentation succincte (par la DGCIS) des résultats de l'évaluation DGCIS
- rapide rappel des aménagements du dispositif SINE à envisager (préconiser ?) pour mieux relier la situation financière et bancaire des jeunes entrepreneurs aux facteurs de survie de l'entreprise, selon trois principaux axes :
 - 1 - exploitations complémentaires des résultats de la première interrogation (SINE 2010)
 - 2 - modification du questionnaire de la deuxième interrogation (SINE 2013)
 - 3°- sondage téléphonique auprès des entreprises cessées (non réinterrogées dans le cadre de SINE)

Pour ce qui est de "disposer d'informations démographiques et sociales sur les auto-entrepreneurs" et "assurer le suivi de la démographie de ces micro-structures" (selon les termes du mandat), on peut rendre compte des travaux de l'Insee (interrogation spécifique des auto-entrepreneurs dans le cadre du dispositif SINE, suivi conjoncturel des créations d'auto-entreprises) et on peut citer l'évaluation conduite par la DGCIS ... mais l'apport du GT se limite à quelques échanges et suggestions concernant ces opérations. Quant à une évaluation des effets du micro-crédit (telle que l'aurait souhaitée JP.Pollin), elle requerrait une implication des organismes accompagnant les emprunteurs, et une collecte de données relatives aux remboursements des crédits accordés ... points dont le groupe n'a, jusqu'à présent, pas débattu.

Prochaine réunion : jeudi 6 janvier 2011 à 14 h 30